



**POSITIONNEMENT DES PAYS DE LA COMIFAC AUX NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ATOUTS ET FAIBLESSES**

**Par : Martin TADOUM, MSc**

**Secrétariat Exécutif - COMIFAC**

**1. Contexte**

Les pays d'Afrique Centrale sont activement engagés dans les négociations internationales pour l'adoption d'un nouvel Accord Kyoto post 2012 sur les changements climatiques. Ce positionnement remonte à 2005 lorsque pour la première fois les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) reconnaissent lors de la CoP-11, l'importance du rôle des forêts tropicales dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, grâce aux travaux des experts du GIEC, il est démontré que 17,4% d'émissions de GES sont dus à la déforestation tropicale. Il apparaît de ce fait important de réduire la déforestation tropicale pour stabiliser les concentrations de GES et assurer la diminution des impacts du changement climatique global.

Prenant avantage de la dynamique de coopération sous-régionale impulsée par la COMIFAC, les six pays forestiers<sup>1</sup> du Bassin du Congo se sont mis ensemble et se sont organisés à partir de 2005 pour faire entendre leurs voix dans les négociations internationales sur les changements climatiques. Compte tenu du rôle des forêts du Bassin du Congo dans l'atténuation aux changements climatiques, les pays de la COMIFAC soutiennent la prise en compte de la « réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation » (REDD) dans le régime futur Kyoto post 2012.

**2. Stratégie de mobilisation et de positionnement des pays de la COMIFAC dans les négociations**

Grâce à la facilitation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les six pays forestiers de la COMIFAC se sont graduellement organisés en un Groupe de Travail qui a pu bénéficier d'appuis de divers partenaires (en l'occurrence la France et l'Allemagne) pour des réunions de travail avant les échéances importantes (COP, SBSTA, préparation de soumissions). Les différentes réunions préparatoires tenues sont les suivantes :

- Mars 2006 : préparation de la **1<sup>ère</sup> soumission** de la COMIFAC sur le REDD (Libreville) pour le SBSTA 24 (soumission datée du 7 avril 2006),

---

<sup>1</sup> Cameroun, RCA, RDC, Guinée Equatoriale, Gabon et Congo

- Août 2006 : préparation à l'atelier CCNUCC de Rome (Libreville),
- Octobre 2006 : préparation à la COP12 de Nairobi (Yaoundé),
- Février 2007 : préparation de la **2<sup>ème</sup> soumission** de la COMIFAC sur le REDD<sup>2</sup> (San Jose, Costa Rica) pour le SBSTA 26 (soumission datée du 27 février 2007),
- Juillet 2007 : préparation de la **3<sup>ème</sup> soumission** de la COMIFAC sur le REDD (Douala) pour le SBSTA 27 (soumission datée du 16 août 2007),
- Octobre 2007 : préparation à la COP13 de Bali (Douala),
- Mars 2008 : atelier scientifique sur les mécanismes REDD<sup>3</sup> et préparation de la **4<sup>ème</sup> soumission** de la COMIFAC sur le REDD (Paris) pour le SBSTA 28 (soumission datée du 25 mars 2008),
- Juillet 2008 : atelier FCPF et préparation d'une stratégie REDD régionale (Paris).
- Octobre 2008 : dialogue avec les donateurs et présentation / actualisation du programme de travail REDD / COMIFAC (opérationnalisation de la stratégie REDD régionale (Washington),
- Janvier 2009 : préparation de la **5<sup>ème</sup> soumission** des pays du bassin du Congo sur le REDD (Kinshasa)

L'organisation de ces réunions a permis de renforcer la cohésion entre les pays du bassin du Congo, et faire émerger des positions communes sur quelques enjeux de la négociation.

Ainsi, au cours des trois dernières années, les points focaux « climat » ont participé à un minimum de **22 réunions internationales** (y compris les ateliers de préparation, ateliers techniques / scientifiques internationaux et nationaux), tout ou en partie liées au REDD et autres sujets d'intérêt en cours de négociation.

En vue de renforcer davantage leurs positions, les pays du Bassin du Congo ont développé des coalitions avec d'autres pays forestiers du monde en l'occurrence la « Coalition for Rainforest Nations (CfRN) ».

Par ailleurs, compte tenu du fait que les enjeux des négociations intègrent des préoccupations autres que le REDD, le groupe de travail s'est élargi à tous les autres pays membres de la COMIFAC.

Dans le cadre d'un soutien politique aux positions proposées par les points focaux climat de la sous-région, une conférence ministérielle a été organisée en septembre dernier à Kinshasa par la CEEAC-COMIFAC.

### **3. Emergence des Positions des pays de la COMIFAC dans les négociations**

Les pays de la COMIFAC sont restés assez constants dans leurs approches et propositions dans les négociations sur les changements climatiques. Cette position a été réaffirmée en septembre dernier lors de la conférence extraordinaire des Ministres de la COMIFAC-CEEAC au cours de laquelle une

---

<sup>2</sup> En partenariat avec les pays d'Amérique latine

<sup>3</sup> Technologies d'acquisition des données, expériences REDD en / hors Afrique centrale, méthodologies REDD et scénarios de référence. Mais beaucoup d'incertitudes sur les capacités des pays d'assurer le suivi du REDD... d'où proposition de formations (inventaires nationaux GES, entre autres)

déclaration de position politique commune sur la préparation des négociations du nouveau régime post Kyoto 2012. Dans cette déclaration, les pays de la COMIFAC réaffirment leur soutien à la position commune africaine contenue dans la déclaration de Nairobi et qui repose sur les cinq piliers du plan d'action de Bali, à savoir : l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies, les financements, le renforcement des capacités.

- Pour l'adaptation, mobiliser les fonds d'adaptation pour être employés dans le strict respect de la distribution équitable des ressources entre les pays éligibles ne faisant pas partie de l'annexe 1 et assurer le soutien financier aux Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (PANAs) ;
- Pour le transfert de technologies, prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir, faciliter et financer le transfert ou l'accès aux technologies respectueuses de l'environnement et le savoir-faire à d'autres parties en particulier les pays en développement Parties, pour leur permettre d'appliquer les dispositions de la convention ;
- Pour le renforcement des capacités, soutenir les activités de recherche et d'observation systématique dans les centres météorologiques et les laboratoires de télédétection africains.
- Pour l'atténuation, soutenir à travers un fonds de compensation les efforts de réduction des émissions issus de la déforestation et de la dégradation
- Pour le financement, garantir les sources de financement afin qu'elles soient suffisantes, prévisibles et pérennes.

Compte tenu des spécificités du Bassin du Congo (pays à fort couvert forestier et à faible taux de déforestation), les pays de la COMIFAC sont particulièrement intéressés par les questions d'atténuation. Pour cela, ils insistent pour que le REDD soit incorporés dans le corps du nouvel Accord climat. Ils soutiennent dans ce cas :

- Le REDD+ qui prend en compte la déforestation, la dégradation, la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier ;
- Un niveau de référence qui prend en compte les tendances historiques de déforestation, ainsi que des politiques futures de développement économique et social de la sous-région ;
- Une échelle d'application basée sur une approche nationale pouvant être précédée d'approches infra nationales compte tenu du besoin de préparation à la mise en œuvre du mécanisme ;
- Pour les sources et instruments de financements, une approche en trois phases dans la mise en œuvre du REDD.

L'action concertée des pays de la COMIFAC pour se faire entendre dans les négociations présente des atouts certains, mais aussi des faiblesses.

#### **4. Atouts du positionnement des pays de la COMIFAC**

Quelques atouts relatifs au positionnement des pays de la COMIFAC sont :

- L'existence d'un réseau d'experts nationaux (ensemble des points-focaux « climat » et du SE COMIFAC) qui travaille ensemble depuis 2005 ;
- L'appui de certains partenaires du PFBC au groupe de travail pour renforcer ses capacités de négociation (assistance technique des experts thématiques internationaux) ;
- L'appropriation et la caution politique des autorités de la sous-région avec la déclaration ministérielle de Kinshasa endossée par la Conférence des Chefs d'Etat d'octobre dernier à Kinshasa ;
- Le développement de coalition entre les pays de la COMIFAC et les autres pays forestiers tropicaux du monde d'une part et entre les pays d'Afrique Centrale et les autres sous-régions d'Afrique d'autre part ;
- La participation active des pays de la COMIFAC dans toutes les conférences régionales et internationales, particulièrement sur la thématique REDD ;
- La reconnaissance sur la scène internationale du groupe de travail climat comme porte-parole des pays du bassin du Congo.

#### **5. Faiblesses du positionnement des pays de la COMIFAC**

Le positionnement des pays de la COMIFAC montre quelques faiblesses suivantes :

- La dynamique régionale n'est plus aussi forte qu'entre 2006 et 2008 : les PF ne travaillent plus de manière concertée et on note une fissuration de la cohésion sous-régionale ;
- Le Groupe de travail n'a pas de financement direct pour son fonctionnement et est ainsi dépendant de financements externes, ponctuels et à négocier selon les besoins d'ateliers, d'expertise thématique et de facilitation ;
- Dans les pays, les relations interministérielles (entre l'Environnement et la Forêt, les Mines, l'Agriculture, les Finances<sup>4</sup>, etc.) ne sont pas suffisamment développées pour l'adaptation des politiques nationales au REDD ;
- Les PF climats ne sont pas encore suffisamment outillés sur les plans techniques et méthodologiques en ce qui concerne certains aspects de REDD (SIG, équations allométriques, etc.) ;
- En dehors des réunions internationales, les échanges entre PF sont extrêmement faibles (le manque de temps est systématiquement avancé comme la principale raison) ;

---

<sup>4</sup> Les Finances vont prochainement jouer un rôle important sur les modalités de création et de mise en œuvre des instruments financiers du mécanisme REDD

- L'absence de certains PF aux réunions intersessions et à d'autres réunions internationales est préjudiciable à la construction d'un esprit de groupe ;
- La faible représentativité des délégués de la sous-région aux réunions internationales ne permet pas à ceux-ci de participer à toutes les commissions ou groupes de contact traitant des thématiques diverses en cours de négociation.

## **6. Quelques recommandations pour le renforcement de la position des pays de la COMIFAC**

- Des appuis financiers et techniques ciblés sont nécessaires pour soutenir le groupe de travail. Pour cela, la CEEAC et la COMIFAC devront sur la base de la décision de la conférence ministérielle CEEAC-COMIFAC de septembre 2009 mobiliser des financements conséquents et des partenariats pour renforcer l'action du groupe de travail ;
- Dans le cadre de la recherche ou la consolidation de coalitions, le dialogue sur le Changement climatique avec d'autres entités africaines (COMESA, CEDEAO, UA, etc.) et mondiales (CRfN, coopération Sud-Sud, etc.) doit se poursuivre aux niveaux technique et politique ; ceci dans le souci de bénéficier des appuis de ces entités ;
- En plus des réunions internationales, il est nécessaire de trouver des moyens d'améliorer / amplifier les échanges entre PF en vue d'une vision politique régionale à travers une véritable dynamique de réseau (réunions planifiées et régulières, système de communication efficient, etc.).

## **7. Conclusion**

Une étape importante a été franchie en septembre 2009 à Kinshasa (RDC) avec l'adoption par la Conférence ministérielle CEEAC-COMIFAC de la Déclaration de Kinshasa de position commune sur la préparation des négociateurs de la sous-région sur le nouveau régime climat post-Kyoto par rapport au REDD. Fort des atouts susmentionnés, le véritable défi pour les pays de la COMIFAC consistera à négocier avec les autres entités régionales et parties pour que les préoccupations de la sous-région puissent être soutenues et intégrées dans le futur Accord climat. Pour cela, l'appui de tous les partenaires de la COMIFAC (PFBC) est sollicité pour accompagner les pays d'Afrique Centrale dans les négociations à Copenhague et même après Copenhague.

Aussi, fort de la ferme volonté politique des autorités de la sous-région, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec l'appui de divers partenaires, mettra en œuvre les actions appropriées pour renforcer la cohésion et les capacités du groupe de travail afin que les négociateurs d'Afrique Centrale soient plus outillés lors des négociations.